



LES ATELIERS DU FUTUR

Monsieur Michel Barnier
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris
France

Le 04/10/2024

Objet : Incitations pour la décarbonation du secteur automobile par les assureurs

Monsieur le Premier Ministre,

Je me permets de vous écrire en ma qualité de président des Ateliers du Futur, ONG indépendante qui agit au niveau international pour le Climat.

Dans le cadre des efforts ambitieux engagés par votre pays pour lutter contre le changement climatique et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, je souhaite attirer votre attention sur le rôle déterminant que peuvent jouer les assureurs dans la décarbonation du secteur automobile, ainsi que dans l'accélération de la transition énergétique à travers la gestion des sinistres.

Il est possible de doubler le rythme d'électrification du parc automobile européen sans prélever un euro sur le budget des États! Il suffit d'impliquer plus et mieux les assureurs à l'occasion des sinistres graves de leurs clients automobilistes.

La première piste que j'ai soumise début 2024 dans le cadre du rapport remis au gouvernement français est la suivante :

- 1% des véhicules assurés sont gravement accidentés chaque année, au point qu'ils ne sont pas réparés mais remplacés. L'indemnité versée par les assureurs ne permet qu'un remplacement par un véhicule équivalent donc le plus souvent thermique.
- Les assureurs devraient s'obliger ou être obligés, en pareil cas de perte totale du véhicule, à **favoriser le passage à l'électrique en augmentant de 3000 à 5000 euros leur indemnisation, si l'assuré fait ce choix.**
- le surcout induit sur la prime d'assurance automobile serait limité à 3 euros par mois, étant donnée la très faible fréquence (1%) de ces sinistres.

Ainsi pourrait être augmenté de 1% le rythme d'électrification annuel du parc, soit un doublement par rapport au rythme actuel (20% des ventes de neuf qui représentent 5% du parc).

La seconde piste de progrès importante concerne l'électrification des flottes de véhicules de remplacement :



LES ATELIERS DU FUTUR

- En cas d'accident ou de panne, la garantie assistance de l'assureur ou du constructeur inclut la mise à disposition temporaire d'un véhicule de remplacement.
- Les sociétés d'assistance proposent aujourd'hui essentiellement des véhicules de remplacement thermiques.
- Ces sociétés devraient s'obliger ou être obligées de fournir essentiellement des **véhicules de remplacement électriques**, pour un triple bénéfice :
 - Familiariser les citoyens avec ces véhicules et diminuer les craintes liées à leur autonomie,
 - Massifier les achats de véhicules électriques neufs, vous permettant de mieux amortir vos investissements,
 - Alimenter le marché de l'occasion afin de rendre ces véhicules plus accessibles.

Afin de maximiser l'impact de telles mesures, je vous exhorte à encourager les assureurs français à généraliser ces pratiques. Le remplacement des véhicules thermiques par des électriques suite à sinistre en perte totale du véhicule assuré pourrait ainsi représenter 10% du parc automobile assuré d'ici une décennie.

L'accompagnement législatif de ces initiatives, que ce soit par des incitations fiscales ou des mesures réglementaires, permettrait de donner un cadre clair et opérationnel à cette transition. Cela serait cohérent avec les objectifs de décarbonation fixés par le gouvernement et renforcerait le rôle des assureurs en tant qu'acteurs essentiels de cette transformation.

Je reste à votre disposition pour toute discussion complémentaire sur les modalités concrètes de mise en œuvre de ces incitations, dans l'espoir de voir la France se positionner en tête de la lutte contre le changement climatique.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de ma haute considération.

Thierry Langreney